

DAJI/2019/Décision/Prix/07

Décision portant validation de l'attribution de
prix Christian SCAPEL de la Faculté de Droit et
de Science Politique

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu le courrier du Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique en date du 04 avril 2019,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé l'attribution du prix «Christian SCAPEL» aux deux meilleurs étudiants de la faculté
de Droit et Science Politique du pôle transport comme suit :

- Monsieur Loic ROULETTE
- Monsieur Badreddine AMOURI

Article 2 :

Le montant de ces prix, d'une valeur de 200 € chacun, est prélevé sur le centre financier 9110 DF
32.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne,
de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 avril 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

